

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de PEVY

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent | Libellé Grade Actuel | Libellé Grade proposé | Niveau | Observations |
|------------------|-----------------------------------|--|--------|-------------------|
| Mme FORZY Annick | adjoint administratif territorial | adjoint administratif territorial principal de 2ème classe | 1 | DOSSIER RECEVABLE |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Pévy

le 08/10/2024



Le Maire

Daniel Vaquette